



PREMIER RAPPORT D'ETAPE  
DU COORDONNATEUR EUROPEEN

Mario Monti

**PROJET D'INTERET EUROPEEN EL3.**  
"Interconnexion électrique France – Espagne"

**Bruxelles**  
**12 Décembre 2007**

## **Table des matières**

<b>1. Introduction:</b>	p 3
<b>2. Etat des lieux du projet :</b>	p 3
<b>3. Constatations préliminaires :</b>	p 5
3.1    Justification du projet :	p 6
3.2    Nécessité d'une vision globale :	p 8
3.3    Un projet respectueux de son milieu :	p 8
<b>4. Recommandations :</b>	p 9
<b>5. Annexe: Liste des personnes rencontrées</b>	p 11

*Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux du Coordonnateur européen  
et n'engagent pas la position officielle de la Commission européenne*

## 1. INTRODUCTION.

La Commission européenne m'a désigné, le 12 septembre 2007, "coordonnateur européen", en me confiant la mission de faciliter la mise en œuvre du projet déclaré d'intérêt européen "EL.3 France-Espagne-Portugal" et plus particulièrement de l'interconnexion entre la France et l'Espagne "Sentmenat (ES) — Bescan• (ES) — Baixas (FR)", telle que définie à l'Annexe I de la Décision n°1364/2006/CE du Parlement européen et du Conseil sur les orientations en matière de réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E). Toutefois, malgré ce caractère prioritaire affiché au niveau communautaire, le projet doit faire face à des difficultés significatives qui retardent sa mise en œuvre.

Ma mission de "coordonnateur européen" doit ainsi m'amener à identifier les blocages qui existent – à tous niveaux – et à proposer des solutions aux autorités concernées dans le but de relancer ce projet qui revêt un caractère stratégique pour les réseaux transeuropéens et pour le fonctionnement optimal du marché européen de l'énergie.

Dans ce cadre, la démarche qui a été la mienne depuis ma nomination a toujours été d'assurer – autant que possible - un équilibre dans l'écoute de l'ensemble des parties concernées par ce projet, en France et en Espagne. Ceci, dans le but de mieux comprendre à la fois les enjeux énergétiques, économiques et financiers liés à ce projet et d'appréhender les contraintes d'ordre technique ou environnemental – au sens large - qui le caractérisent. J'ai ainsi été amené à rencontrer les plus hautes autorités des deux Etats membres concernés et je me suis également rendu sur le terrain pour être à l'écoute de ceux qui, dans les Pyrénées Orientales ou en Catalogne, s'opposent à sa réalisation (voir annexe I). Si, après trois mois de mandat, il serait prétentieux de ma part de déclarer pouvoir disposer d'assez de recul pour répondre à l'ensemble des questions qui restent en suspens et pour lesquelles j'ai été interpellé, il est cependant déjà possible de dresser un premier bilan de la situation. Il est également possible d'avancer des propositions aux deux Etats membres concernés qui devraient déboucher sur des avancées concrètes dans la mise en œuvre de ce projet.

Ce premier rapport d'étape, a été demandé notamment par la France et l'Espagne en vue du sommet de janvier 2008. Je l'adresserai également à la Commission et je reste à la disposition du Parlement européen pour l'informer, selon sa convenance, de l'avancement de ma mission et du projet<sup>1</sup>.

## 2. ETAT DES LIEUX DU PROJET.

Si l'actuel projet d'intérêt européen n'a été étudié que depuis le début de la présente décennie, la nécessité de renforcer les interconnexions électriques entre la France et l'Espagne apparaît comme déjà ancienne. Dès le début des années 1990, la réalisation de nouvelles interconnexions à travers les Pyrénées était envisagée dans le but d'accroître la capacité d'échanges entre la France et l'Espagne. En 1996 cependant, alors que les études relatives à un premier projet situé entre l'Aragon et les Pyrénées Atlantiques étaient déjà bien avancées,

---

<sup>1</sup> Ce premier rapport ne m'affranchit pas de l'obligation de rédiger, comme cela est stipulé dans ma lettre de mission, un rapport annuel à destination de la Commission et des autres institutions communautaires, d'ici la fin de l'été 2008.

celles-ci ont été stoppées suite à une décision ministérielle et un nouveau projet situé cette fois-ci dans les Pyrénées Orientales a été proposé. Force est de constater que depuis un quart de siècle - à l'exception de certains renforcements du réseau existant intervenus au cours des dernières années, aucune nouvelle interconnexion électrique entre la France et l'Espagne n'a vu le jour<sup>2</sup>. Dans le même laps de temps, la demande en matière d'énergie électrique s'est considérablement accrue en France et surtout en Espagne (**où elle a plus que doublé entre 1985 et 2005**). De fait, le ratio entre la capacité de production de pointe et celle d'échange est passé de plus de 10% en 1982 à un **peu moins de 3,5% aujourd'hui**, si l'on considère l'Espagne seule, **2,5% seulement** si on prend en considération la péninsule ibérique dans son ensemble. Contrairement à la majorité des autres pays de la Communauté européenne, l'Espagne - et d'une façon plus générale - la péninsule ibérique - présentent ainsi une capacité d'échange avec le reste du réseau UCTE<sup>3</sup> très modeste et qui reste loin des objectifs fixés au niveau communautaire<sup>4</sup>. La péninsule ibérique fait quasiment figure "d'île" coupée du reste du réseau ce qui l'expose à des risques non négligeables, notamment en matière de sécurité des approvisionnements, et pénalise l'expansion de son système électrique.

Pour faire justement face à cet accroissement des besoins, **RTE** et **REE**<sup>5</sup>, les gestionnaires des réseaux électriques français et espagnols ont élaboré à partir de 2001 un projet de ligne (400 kV) connectant Baixas, à proximité de Perpignan, à Bescanò, de l'autre côté des Pyrénées, au sud de Gérone. En 2003, la réalisation d'une interconnexion électrique entre la France et la péninsule ibérique a été déclarée "prioritaire" dans la nouvelle décision sur les orientations relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie<sup>6</sup>, sans toutefois que ces dernières n'identifient avec exactitude la localisation de cette interconnexion.

La même année, conformément à la loi dite "BARNIER"<sup>7</sup>, était lancé, en France, un débat public relatif au projet de nouvelle liaison à "très haute tension" (THT) France-Espagne, avec consultation des populations locales. Le projet proposé concernait une connexion à 400 kV – en aérien – depuis Baixas jusqu'au Perthus, via la plaine du Roussillon.

---

<sup>2</sup> La dernière interconnexion (à 225 kV) réalisée date de 1982.

<sup>3</sup> UCTE: Union for Coordination and Transmission of Electricity. Dans le cas présent, il conviendrait plutôt que de parler d'interconnexion France-Espagne de parler d'interconnexion Péninsule ibérique – reste de l'Europe.

<sup>4</sup> L'objectif affiché par les Etats membres lors du sommet de Barcelone de mars 2002 fixait ce seuil à 10% de la capacité, dans le but – entre autres – de permettre dans le cas d'aléas affectant un système électrique, que celui-ci puisse être secouru par d'autres pays qui auront mis en commun leurs ressources énergétiques.

<sup>5</sup> Réseau de Transport d'Electricité (France) et Red Electrica de España (Espagne).

<sup>6</sup> Décision n° 1229/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 établissant un ensemble d'orientations relatif aux réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie.

<sup>7</sup> La loi L.95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et son décret d'application n°96-388 du 10 mai 1996 relatif à la consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement.

A l'occasion de ce débat public, la mobilisation des acteurs politiques locaux, relayés par la population et diverses associations, a été très forte et les conclusions du débat public, bien que **non contraignantes** ont été considérées comme **trop négatives** pour permettre le lancement du projet. Il est particulièrement frappant de constater que l'opposition au projet – en France - n'est pas le seul fait d'associations citoyennes, **mais qu'elle réunit la quasi-totalité des élus locaux et nationaux issus des Pyrénées Orientales.**

Si l'on excepte l'étude de certaines variantes qui ont été demandées aux gestionnaires de réseau à la suite de ce débat public – et qui ont focalisé sur elles les critiques des opposants - le projet est virtuellement à l'arrêt depuis bientôt cinq ans. Ceci, alors même que son importance stratégique est réitérée à l'occasion de chaque sommet franco-espagnol<sup>8</sup> et que la nouvelle décision sur les orientations relatives au réseaux transeuropéen d'énergie, adoptée en septembre 2006, confirme la priorité qui lui est accordée au niveau communautaire en précisant, cette fois-ci, les points extrêmes du projet.

Du côté espagnol, la réalisation du tronçon de ligne (400 kV) entre Sentmenat et Besanò est en cours. Elle représente le premier maillon de cette nouvelle interconnexion, avec également comme finalité d'alimenter la région de Gérone, relativement mal connectée avec le reste du réseau espagnol. Les populations riveraines (y compris des élus locaux) se sont cependant constituées en collectifs et **s'opposent au projet tel qu'il est conçu.** Les milieux économiques de la région, de même que le gouvernement de la Catalogne (Generalitat) soutiennent, par contre, cette connexion qu'ils considèrent **essentielle pour sortir Gérone et sa périphérie d'un isolement électrique** qui pourrait, à terme, se révéler pénalisant pour son développement. Le tronçon qui doit connecter Besanò (à proximité de Gérone) à Santa Llogaia (à environ 15 km de la frontière française) est encore au stade des études et les autorisations en vue du lancement de la construction n'ont pas toutes été données. **Ce tronçon soulève également des objections, notamment quant à son insertion dans un milieu humain et naturel particulièrement sensible.**

Enfin, la définition de **la section transfrontalière qui traverse les Pyrénées fait toujours l'objet de discussions** à différents niveaux (entre Etats membres - gestionnaires de réseau mais aussi avec les associations d'opposants) **sans que ne puisse encore se dessiner un itinéraire qui serait privilégié.**

### 3. CONSTATATIONS PRELIMINAIRES

A la suite des rencontres qui ont eu lieu avec les principaux acteurs du projet, je suis parvenu à la constatation que, malgré les difficultés auxquelles doit faire face le projet, il a été possible d'enclencher **une dynamique positive** autour de celui-ci. A travers les entretiens que j'ai eus au plus haut niveau, en France, avec la Présidence de la République et le premier Ministre, **M. François Fillon** et en Espagne, avec le chef du gouvernement, **M. Zapatero**, en plus des échanges réguliers avec les deux ministres en charge du dossier, MM. Clos et Borloo, il apparaît que **l'engagement des deux Etats membres à réaliser le projet en**

---

<sup>8</sup> A l'occasion du XIX<sup>ème</sup> sommet franco-espagnol du 16 novembre 2006, la France et l'Espagne avaient notamment convenu de "demander à la Commission européenne de nommer un coordonnateur [...] juin 2007, pour obtenir une ligne de haute tension dont [ils ont] besoin pour l'approvisionnement en électricité en Catalogne et dans le nord de l'Espagne".

**question est indiscutable**, même si des différences significatives existent dans la façon d'y parvenir.

Je constate, cependant, que l'on n'a pas fait, jusqu'à présent, le choix de développer **un véritable projet commun** qui aurait pu être accompagné d'une structure conjointe responsable de porter ce projet. Les Etats ont préféré charger leurs gestionnaires de réseaux de développer deux projets – coordonnés certes - mais qui sont restés bien distincts. Cette approche qui ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble a pu nuire à la cohérence même du projet.

Cependant, on ne peut pas ignorer que le projet a été, et reste, contesté aussi bien en France qu'en Espagne. Dans les deux pays, les opposants se sont regroupés au sein d'associations<sup>9</sup> bien structurées. Leurs représentants m'ont fait part de leur **appréhension à l'égard du projet** qui découle du fait qu'un certain nombre d'aspects essentiels relatifs au projet ne seraient pas couverts de façon satisfaisante, ce qui déterminait leur opposition. Cela se traduit notamment par:

i. une incompréhension diffuse vis à vis d'un projet **dont la justification est mise en doute**, notamment au niveau local.

ii. un souhait de la part des populations locales **de disposer d'une vision à long terme sur le développement des interconnexions électriques** entre les deux pays ;

iii. **une forte préoccupation quant à l'impact environnemental et économique d'un tel projet** sur le patrimoine – paysager notamment - des territoires qui seraient affectés par la construction de la ligne.

A ces trois questions centrales, il faut ajouter qu'en Catalogne une partie de la population **conteste la façon dont la concertation s'est déroulée et les procédures d'expropriations** des terres nécessaires à la réalisation du premier tronçon de ligne Sentmenat-Bescanò qui sont en cours. Je considère ainsi essentiel d'apporter une première réponse à ces questions qui mériteront néanmoins des approfondissements ultérieurs de la part des autorités compétentes.

### **3.1. Justification du projet.**

**La justification du projet est un des points clés** sur lequel achoppe celui-ci et qui nécessite **un effort particulier de communication la part des deux Etats membres ainsi que des deux gestionnaires de réseau**. Il n'est ainsi pas exclu que par le passé, cette communication - qui ne semble pas avoir été optimale, ni suffisamment coordonnée – ait pu être en partie à l'origine de certaines incompréhensions sur la finalité du projet qui, en absence de réponses claires, se sont ensuite transformées en opposition à celui-ci.

Par ailleurs, force est de constater qu'au-delà du besoin affiché d'une nouvelle interconnexion, **le niveau d'intérêt du projet diffère selon que l'on se place du côté espagnol ou du côté français**. L'intérêt pour le projet est certainement plus important pour l'Espagne que pour la France qui bénéficie de connexions déjà très développées avec le reste du réseau UCTE, lui garantissant ainsi une plus

---

<sup>9</sup> En particulier, "Non à la THT" et "SYDECO 66" pour la France et "No MAT" ainsi que "AMMAT" pour l'Espagne.

grande capacité de secours – répartie entre plusieurs pays - en cas de nécessité. Il serait néanmoins trop réducteur de penser que la France ne puisse trouver dans cette interconnexion France-Espagne qu'un **intérêt purement mercantile**: par la passé, les interconnexions électriques avec l'Espagne ont démontré à de nombreuses reprises – notamment lors d'évènements climatiques particuliers<sup>10</sup> - leur utilité pour venir en renfort de la production domestique française.

L'Espagne, qui considère que cette nouvelle connexion revêt une importance stratégique pour elle, avance **trois arguments majeurs** pour justifier la nécessité d'une meilleure intégration de son réseau au sein du grand marché européen à travers des interconnexions transpyrénéennes plus développées :

i. **la sécurité des approvisionnements**: le pays est dépendant à près de **80%** des interconnexions à travers les Pyrénées pour faire face à l'éventualité d'une perte d'une ligne électrique majeure ou d'un groupe de production (par exemple : une centrale conventionnelle ou une unité de production nucléaire).

ii. **le besoin d'assurer la stabilité de son réseau**. L'augmentation au sein du parc de production d'énergies renouvelables (éolien – hydraulique – solaire) dont la production est très variable et imprévisible à long terme nécessite plus d'interconnexions **pour faire face aux pics ou creux de production**. L'Espagne peut ainsi être très excédentaire grâce à sa production éolienne au cours des mois de grands vents. Elle peut ainsi fournir au reste du réseau européen une énergie bon marché et "propre", de même qu'elle peut se retrouver – en fonction des conditions atmosphériques – dans une situation de dépendance vis-à-vis de ces voisins et, dans ce contexte, ces interconnexions sont nécessaires pour amener le courant jusqu'en Espagne. Les actuelles interconnexions restent très sous-dimensionnées par rapport **aux besoins qui pourraient découler d'une situation de déséquilibre de production**, d'autant plus que si le niveau des connexions France-Espagne atteint les 1.400 MW, dans le sens contraire on atteint péniblement les 300 MW. Dans ce contexte, la montée en puissance du parc éolien en Espagne - plus de 12.000 MW installés qu'il est prévu de doubler<sup>11</sup> à moyen terme - risque d'être contrariée par l'absence d'une véritable intégration de son réseau à l'échelle européenne.

iii. **la nécessité de sortir la région de Gérone de son isolement électrique**, qui expose cette zone, plus que toute autre en Espagne, au risque de coupures de courant sévères.

A eux seuls, ces arguments de poids justifient l'insertion de cette ligne parmi les projets d'intérêt européen dont la réalisation a été déclarée prioritaire. Pour autant, j'ai demandé aux autorités compétentes en la matière d'approfondir cet argumentaire et d'apporter **des réponses quantifiables** à chacune de ces questions (par exemple: réduction en % du risque de coupures dans la région de Gérone grâce à la nouvelle interconnexion).

---

<sup>10</sup> Tempête de décembre 1999 – hiver 2001 – canicule 2003.

<sup>11</sup> L'Espagne a pour objectif de respecter à la fois l'objectif des 20% d'énergie « propre » établi au niveau communautaire et s'est engagée à réduire fortement ses émissions de CO<sup>2</sup>: pour y parvenir elle compte augmenter ultérieurement son parc éolien et réduire drastiquement sa production d'électricité issue des centrales au charbon. Or en absence de d'interconnexions satisfaisantes avec le réseau européen, le développement de ce programme est sérieusement freiné.

La justification doit ainsi être la somme des éléments qui concourent à démontrer que le projet - tel qu'il est actuellement défini - répond le mieux aux besoins énergétiques de l'Espagne, de la France et qu'il est également utile pour le fonctionnement du marché de l'énergie européen. Si la justification apparaît irréfutable, il faudra, dès lors, œuvrer à trouver des solutions (qui pourraient être un compromis entre choix du tracé et options technologiques) permettant de préserver au mieux le territoire intéressé par le projet.

### 3.2. Nécessité d'une vision globale.

Parmi les sujets sur lesquels j'ai été interpellé lors de mes rencontres en France, une demande récurrente concerne la nécessité de disposer d'une vision globale des besoins en matière d'interconnexions électriques dans les Pyrénées. Cela répond également à un souhait exprimé par les autorités espagnoles. Cette demande se justifie pleinement et il ne serait pas raisonnable de reporter indéfiniment, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question qui risque de se poser dans un avenir plus ou moins proche. **Avoir une vision stratégique des besoins sur le moyen/long terme n'est pas en contradiction avec le projet actuel, cela doit permettre notamment de valider la priorité qui a été donnée à cet axe par rapport à d'autres projets** qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir dans d'autres zones des Pyrénées.

### 3.3. Un projet respectueux de son milieu.

**Il s'agit là d'une question centrale.** Les habitants des Pyrénées Orientales et de la Catalogne sont très fiers de leur milieu et revendiquent – à juste titre – que celui-ci soit respecté. Je ne peux ainsi que souscrire à la volonté du Ministre d'Etat français, M. Borloo, de préserver certaines zones particulièrement riches en termes de patrimoine culturel et paysager. Il est, en effet, impossible de concevoir un projet aujourd'hui comme on le planifiait et réalisait, voici vingt ou trente ans. Les conclusions de la Commission du Débat Public - qui a eu lieu en France en 2003 - étaient très mitigées eu égard au projet qui lui avait été soumis. Ce débat a eu ainsi le mérite de soulever des questions auxquelles il est aujourd'hui indispensable d'apporter une réponse.

Toutefois, il faudra aussi tenir compte des changements qui sont intervenus au cours de ces cinq dernières années. La technologie a ainsi notablement évolué et a rendu possibles des alternatives qui n'auraient pas pu être prises en compte à l'époque faute de technique appropriée ou de coût prohibitif. De même que le territoire qui pourrait être intéressé par le passage de l'interconnexion électrique a connu, des deux côtés des Pyrénées, des bouleversements significatifs avec la construction de la ligne à grande vitesse qui doit relier Perpignan à Barcelone. L'enjeu de ce projet d'interconnexion électrique, **exceptionnel en tous points** (il s'agit d'un projet transfrontalier, déclaré d'intérêt européen, permettant de réduire l'isolement électrique d'un grand Etat membre de l'Union et traversant un milieu particulièrement sensible du point de vue environnemental) **sera de concilier la préservation du territoire et la nécessité impérieuse de réaliser cette infrastructure.**

Il me paraît nécessaire, dans ce contexte, avant de prendre une quelconque décision notamment sur le tracé, d'apporter des réponses irréfutables aux questions suivantes :



- **peut-on envisager la reconstruction d'une ligne existante** (Vic-Baixas par exemple) pour augmenter la capacité des échanges entre les deux pays, en évitant ainsi de réaliser une nouvelle infrastructure entre les Pyrénées Orientales et la Catalogne?

- **quelles options technologiques sont-elles aujourd'hui possibles tout en étant supportables d'un point de vue financier?**

- **quelles mesures d'accompagnement sont-elles envisageables pour rendre plus acceptable la réalisation de cette ligne?** Peut-on notamment envisager de restructurer les réseaux existants en supprimant certaines lignes aériennes existantes?

**En tout état de cause, quelle que soit la solution retenue, compte tenu du caractère exceptionnel du projet, il faut envisager que des options techniques qui restent encore aujourd'hui des exceptions – comme l'enfouissement partiel de la ligne - puissent être appliquées notamment là où il traverse un milieu naturel particulièrement sensible.**

#### 4. RECOMMANDATIONS

Sur la base de ce qui précède, je souhaite avancer un certain nombre de recommandations à l'attention des autorités compétentes en la matière.

Le prochain sommet franco-espagnol, prévu le 10 janvier 2008, pourrait ainsi représenter l'opportunité pour les Etats membres **de marquer de façon concrète leur engagement à trouver des solutions - qui devraient être partagées par le plus grand nombre - pour la mise en œuvre ce projet.**

Dans ce cadre, les deux Etats membres pourraient convenir d'instituer, dans les meilleurs délais, **une structure commune** sur le modèle d'une **Commission Intergouvernementale (CIG)** qui serait en charge du développement **du projet d'interconnexion le long du corridor "Baixas – Bescanò"**. Il s'agirait d'un tournant important : un unique projet binational remplacerait deux projets nationaux qui parfois manquent de cohérence. Cette structure commune<sup>12</sup> permettrait de piloter l'ensemble des moyens engagés pour la réalisation du projet.

La création de cette structure commune ne doit cependant pas être considérée comme une fin en soi : **un mandat avec des objectifs précis et des échéances à respecter doit impérativement lui être attribué**, à défaut de quoi cette structure pourrait rester une coquille vide.

La première des priorités qui s'impose est d'apporter **des réponses communes et sans ambiguïté** aux questions restées depuis trop longtemps en suspens – dont notamment celles qui sont indiquées dans les chapitres précédents - et qui comptent pour beaucoup dans la situation de blocage du projet que l'on connaît aujourd'hui. La France et l'Espagne devraient ainsi s'engager à apporter des réponses **à l'ensemble des ces questions d'ici la fin du mois de juin 2008.**

---

<sup>12</sup> La CIG ne serait pas forcément le seul choix possible: des structures plus simples sur le plan administratif pourraient aussi être envisagées. Cela dit, les exemples de structures binationales dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport telles que des CIG sont fréquents (y compris entre la France et l'Espagne)..

Ceci nécessitera sans nul doute de compléter les études déjà existantes notamment sur des aspects techniques, environnementaux et financiers. La structure en question pourrait s'appuyer dans ce contexte sur une structure technique unique comme un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) qui serait en charge d'assurer la cohérence de ces études.

Par ailleurs, il serait utile de la mandater également pour réfléchir à des **mécanismes d'accompagnement du projet** destinés à compenser en quelque sorte la "perte de jouissance" d'une partie territoire du fait du passage de cette ligne à haute tension. Si l'aspect des **compensations financières indirectes** a été largement évoqué dans les discussions que j'ai eues, la possibilité que l'interconnexion génère des retombées "positives" (de nature financière) sur un territoire traversé **qui ne tirerait aucun bénéfice direct du projet**, n'a pas été abordé. C'est typiquement le cas de la Plaine du Roussillon. Je crois qu'il serait, dès lors, utile de rechercher les moyens qui existent afin de faire en sorte qu'une partie des bénéfices issus de l'exploitation de cette interconnexion à haute tension – **une sorte d'Ecovignette**<sup>13</sup> sur les échanges d'énergie – puisse être perçue et employée spécifiquement pour le développement au niveau local ou régional de projets notamment dans le domaine des énergies renouvelables<sup>14</sup>.

A travers ces différentes mesures proposées, il s'agit d'une part de **recréer un climat de confiance avec l'ensemble des acteurs** qui sont partie prenante dans ce projet en répondant à leurs attentes et d'autre part, **de se doter des moyens adéquats pour mettre en œuvre cette importante connexion**.

Il s'agit d'un premier rapport intérimaire, certainement incomplet, tout en étant déjà suffisamment précis sur un certain nombre de mesures ou d'actions que le coordonnateur estime devoir être mises en œuvre dans les meilleurs délais pour assurer l'avenir du projet d'interconnexion France-Espagne. Ce rapport nécessitera d'être complété et mis à jour, notamment sur la base des engagements effectifs pris par la France et l'Espagne lors du prochain sommet bilatéral du 10 janvier 2008.

---

<sup>13</sup> Sur le modèle d'Eurovignette.

<sup>14</sup> Bien que le législateur français ou espagnol ait déjà pu prévoir ce genre de mécanisme, on pourrait envisager de développer un mécanisme spécifiquement dédié aux projets transfrontaliers, en allouant un dédommagement financier aux territoires affectés par la mise en place de ce type d'infrastructure mais qui ne bénéficient pas de retombées directes.

**Annexe I. Liste des personnes rencontrées entre le 12/9 et le 12/12**

<b>Date /Lieu</b>	<b>Principaux interlocuteurs</b>	<b>Objet</b>
18/9, Bruxelles	M. PIEBALGS, Commissaire européen en charge de l'énergie	Prise de fonction
2/10, Paris	MM. PEROL, secrétaire général adjoint de l'Elysée.	Etat des lieux des interconnexions électriques France Espagne.
10/10, Paris	M. FREMONT – directeur de cabinet du Ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, le Développement et l'Aménagement Durables (MEDAD)	Réunion avec les principaux collaborateurs du Ministre d'Etat : présentation de la situation au niveau des Pyrénées Orientales eu égard à la l'interconnexion France-Espagne
10/10, Paris	MM. NIETO (Ministère Espagnol de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, secrétaire général en charge de l'Energie), M. CHEVET, Directeur Général en charge de l'Energie et des Matières Premières auprès du MEDAD.	Présentation (commune) du projet et de ses principaux enjeux.
26/10 Bruxelles	M. PIEBLAGS– presse internationale	Conférence de presse de présentation de l'activité du coordonnateur.
9/11, Paris	M. BORLOO Ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, le Développement et l'Aménagement Durables (MEDAD) - FR	Echange de vue sur les interconnexions électriques France Espagne. Préparation de la visite sur le terrain de fin novembre.
9/11, Paris	MM NIETO – ABADIE (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières), MAILLARD, président de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et ATIENSA SERNA président de (Red Electrica de Espana)	Présentation du projet (sur le plan technique) par les deux gestionnaires de réseau et préparation de la visite sur le terrain de fin novembre
19/11, Barcelone	MM. MONTILLA (Président de la Generalitat de Catalogne) et CASTELS.	Visite de terrain. Rencontre avec les autorités régionales.
19/11, Barcelone	M. CLOS, Ministre de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce (ES)	Entretien avec le Ministre

20/11, Gérone	Elus locaux, représentants du monde des affaires et des associations contraires à la connexion France-Espagne (NO a la MAT et ANMAT notamment)	Visite de terrain. Présentation de la mission du coordonnateur et échange de vues avec l'ensemble des parties intéressées. Rencontre avec la presse locale.
21/11, Perpignan	Elus locaux (MM. MACH, CALVET et Mme IRLES députés des Pyrénées Orientales), M. ALDUY, sénateur maire de Perpignan,  M. BOURQUIN, Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales,  Représentants des associations contraires à la connexion France-Espagne (Non à la THT, et SYDECO 66), Préfet des Pyrénées Orientales, M. BOUSSIGES.	Visite de terrain. Présentation de la mission du coordonnateur et échange de vues avec l'ensemble des parties intéressées. Rencontre avec la presse locale.
22/11, Madrid	M. ZAPATERO, président du gouvernement espagnol.	Rencontre sur le thème du projet en marge de la participation de M. Monti au 1er Encuentro Hispano Francés de Energia au Club Espagnol de l'Energie.
3/12, Bruxelles	MM. CLOS et BORLOO	Réunion tripartite pour faire le point sur les enseignements de la mission de fin novembre et préparer le sommet FR-ES du 10 janvier 2008. Entretien avec M. Piebalgs en marge de la réunion.
6/12 Paris	M. FILLON, premier ministre français.	Présentation par M. Monti de ses premières conclusions et échange d'informations en vue du sommet FR-ES

*Le coordonnateur souhaite remercier l'ensemble des personnes avec qui il s'est entretenu (autorités nationales et régionales – élus – associations) et qui lui ont facilité la compréhension du projet et de son contexte.*